

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et
d'Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE
Fédération des Aînés ruraux
de la Dordogne
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Sarlat
Canton : Carlux
Commune : VEYRIGNAC
Lieu-dit : Sur la fon
Édifice : Lavoir
DOSSIER n°

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

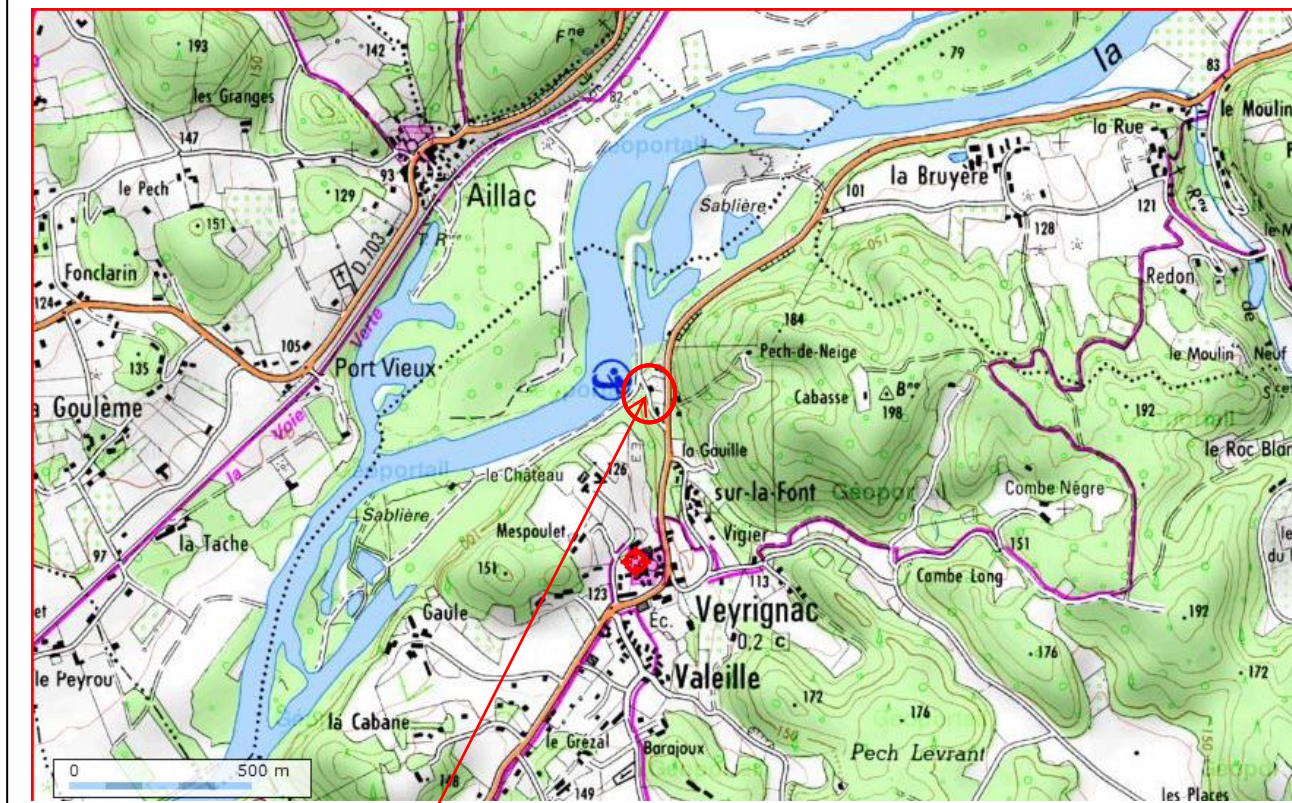
Cartes IGN -

Longitude (référée au méridien international) 1° 18' 43.6" E

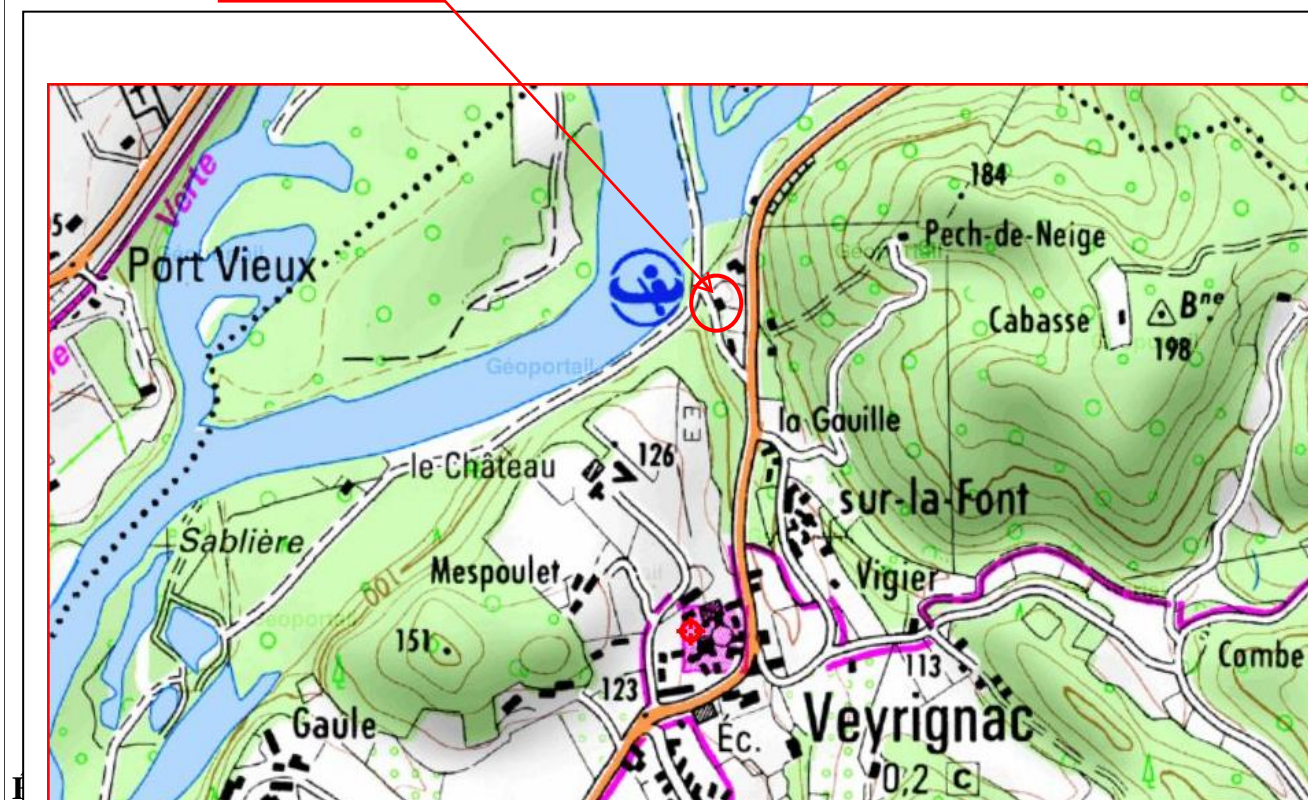
Latitude Nord : 44° 49' 54.7" N

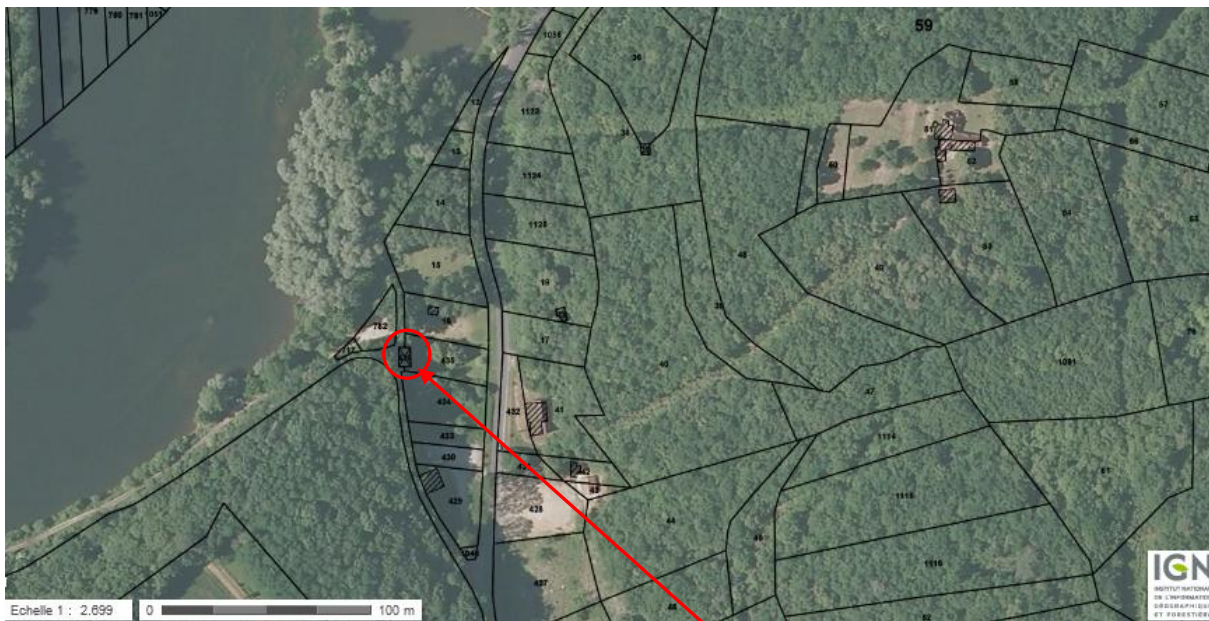
Altitude : 108 m

Echelles : 1/20833 et 1/11029



Lavoir

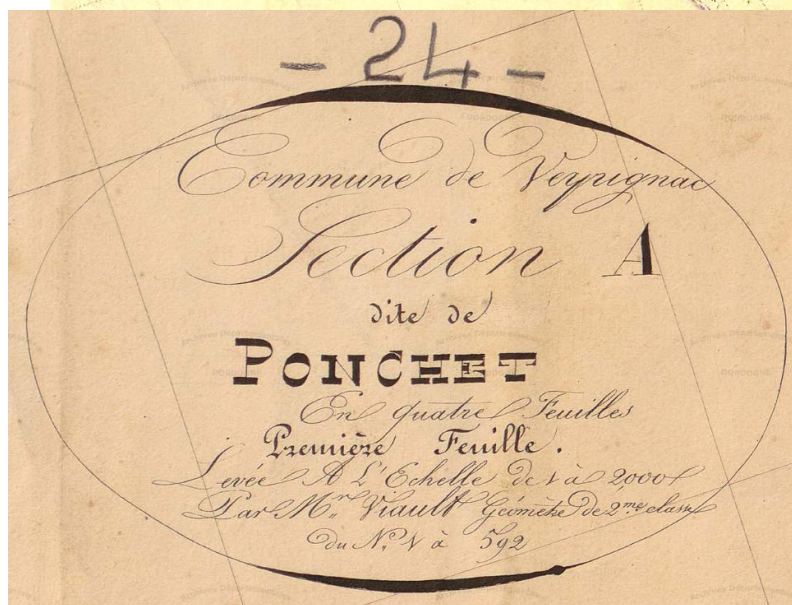




LAVOIR



Cadastré napoléonien

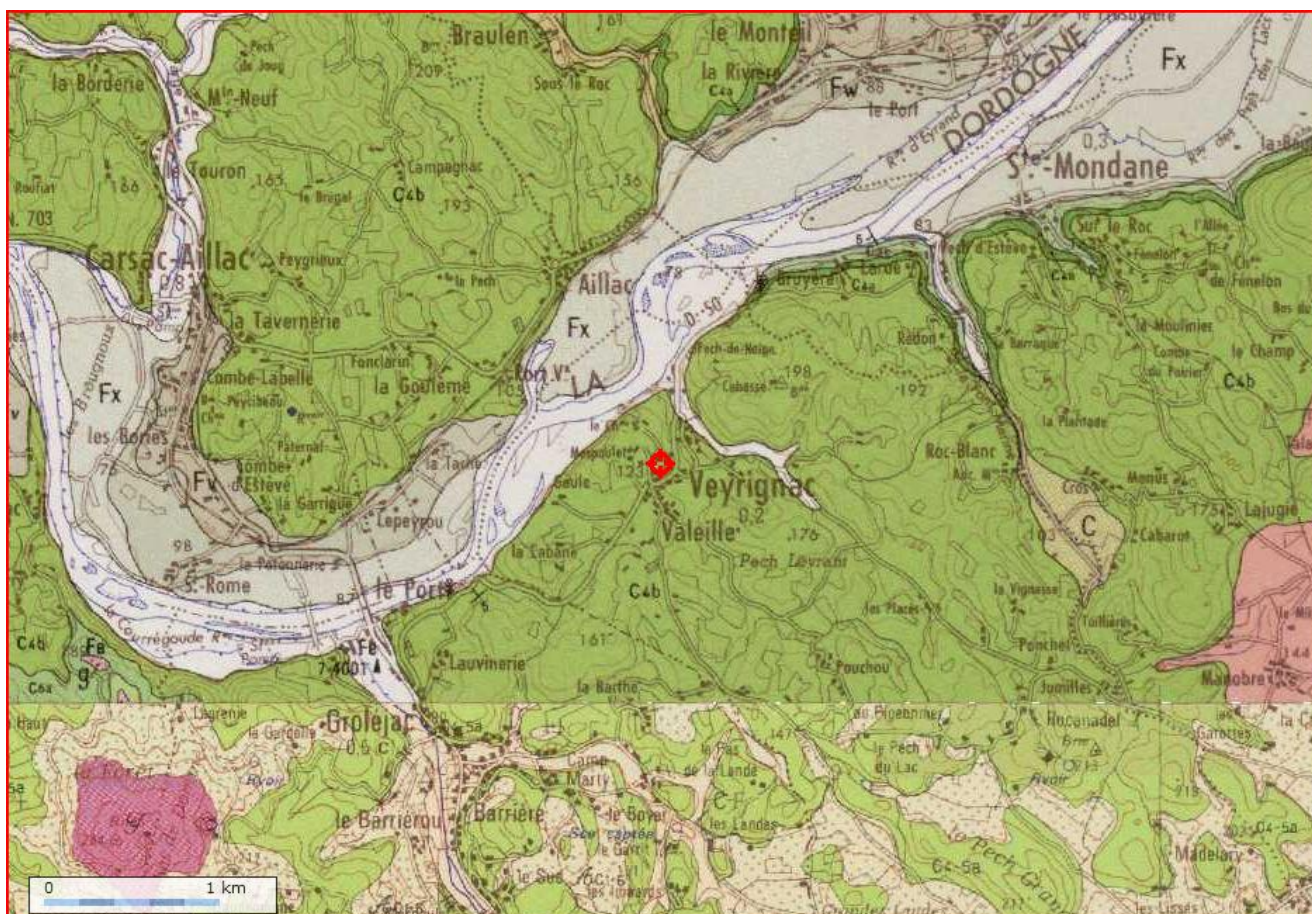
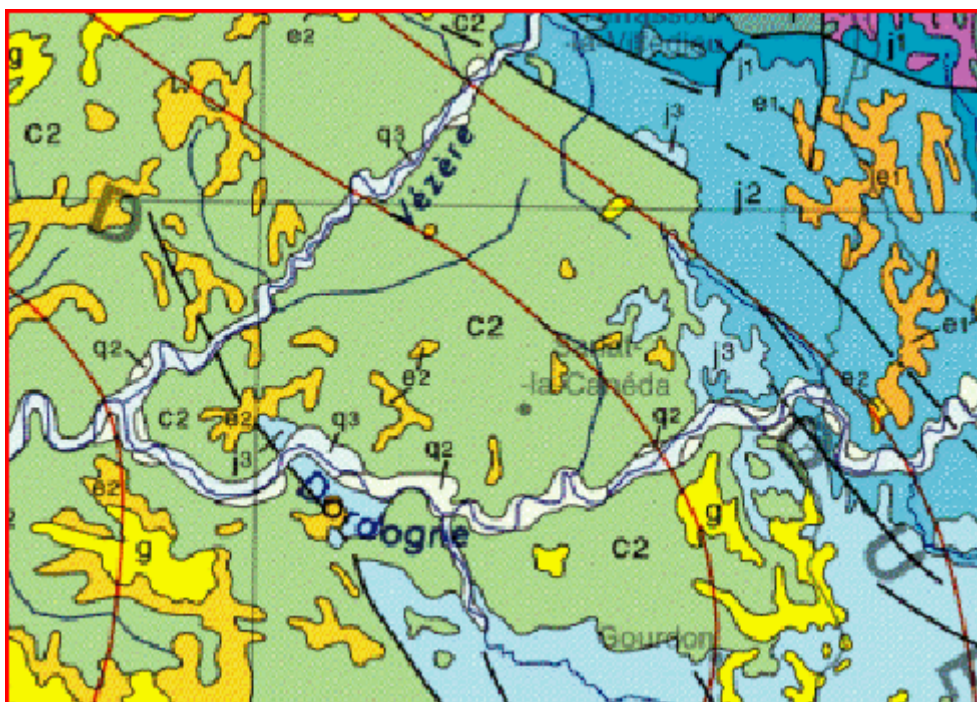


Emplacement du lavoir.

Le lavoir ne figure pas sur le cadastre napoléonien, il a été construit plus tard.

Extrait du site des archives départementales de la Dordogne.

CARTE GÉOLOGIQUE LOCALE

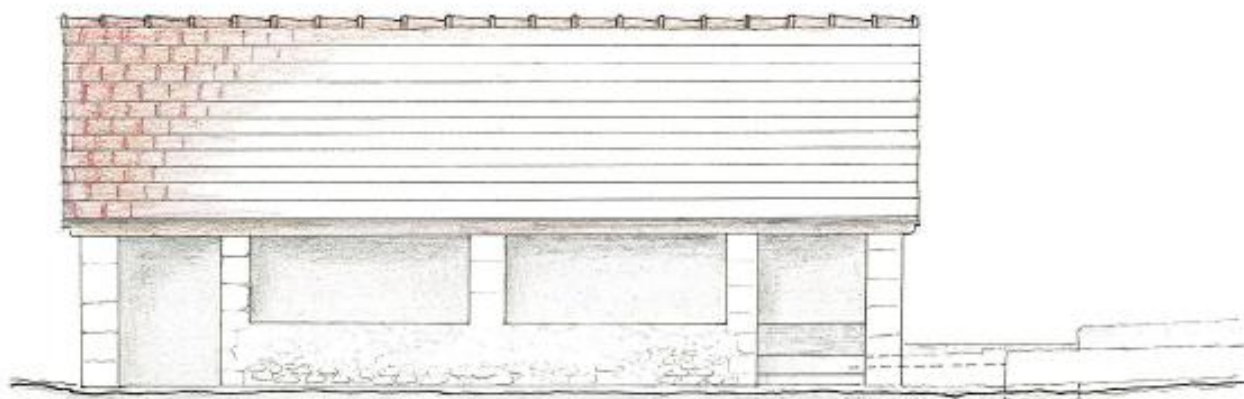


Légende : les zones vertes notées C2 correspondent au crétacé supérieur

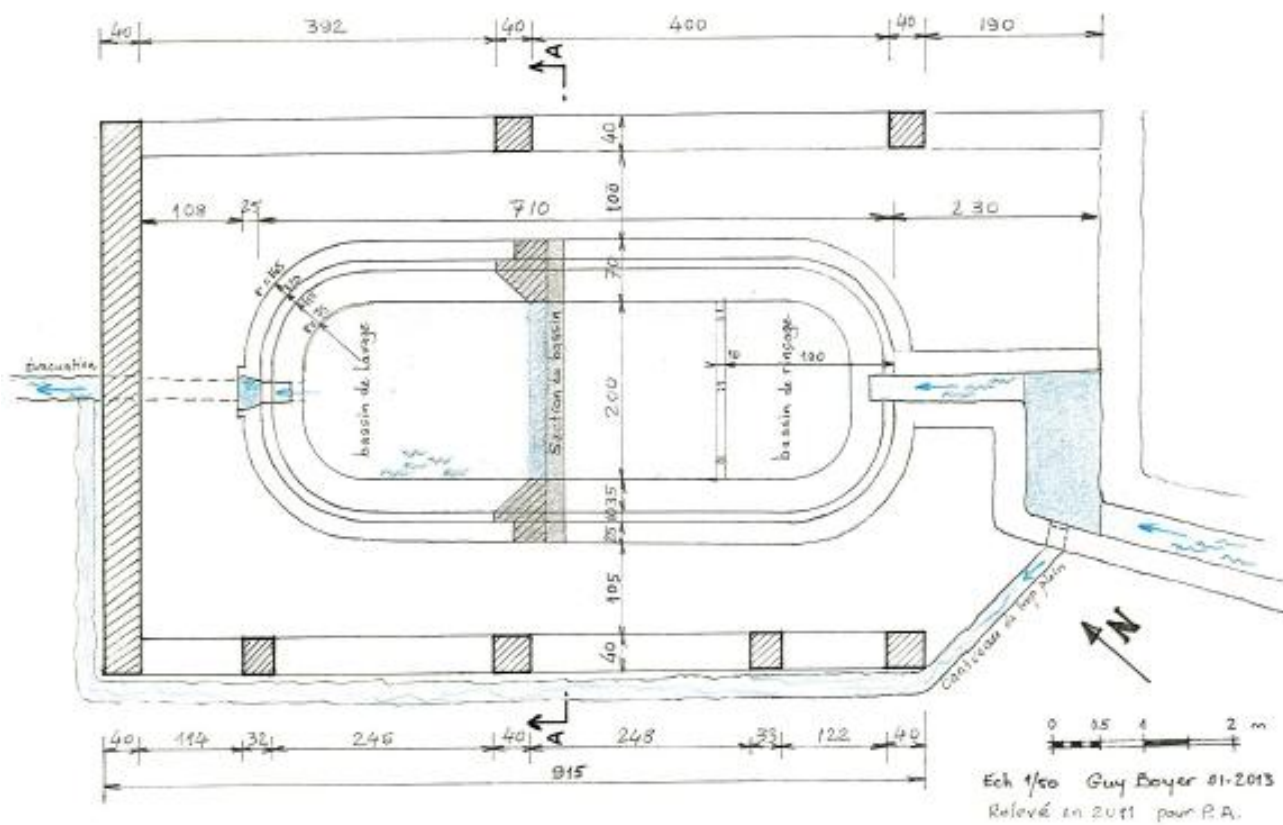
DÉFINITION GRAPHIQUE

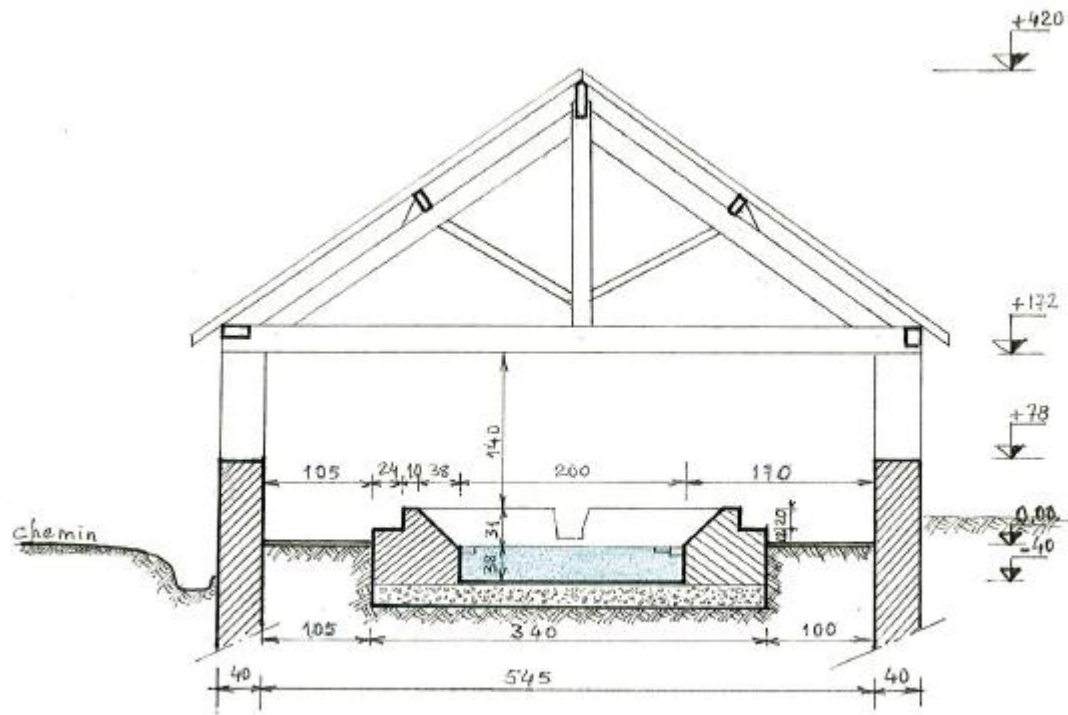
LAVOIR de VEYRIGNAC

FAÇADE SUD OUEST



VUE en PLAN





Coupe AA



DESCRIPTION PHOTOGRAPHIQUE



Vue Sud Ouest



Le lavoir plein en 2005



Vue côté Sud mars 2013



Vue côté Nord décembre 2012



Détails sur les rigoles d'alimentation

DESCRIPTION VISUELLE

1- LE LAVOIR.

Il est alimenté par une source située au lieu dit « Sur la Fon » qui reçoit l'exutoire de la fontaine du bourg avant de traverser la départementale 50 par un aqueduc. Une rigole bâtie longe le chemin menant à la rivière et conduit l'eau ainsi canalisée au lavoir. L'eau se déverse dans un premier bassin qui permet soit d'alimenter le lavoir, soit d'évacuer dans un rigole extérieure.



L'eau est ensuite amenée par une rigole en pierre de taille vers le bassin de rinçage séparé du bassin de lavage par une cloison en béton.

Le bassin de forme oblongue a une longueur de 5.70 m pour une largeur de 2 mètres, la profondeur à la naissance du plan de lavage est de 38 cm.

Il est entouré d'une forme en pierre de taille, constituée d'un plan de lavage incliné, d'un rebord horizontal de 10 cm. et d'une marche qui permettait la position à genoux pour les lavandières (voir la vue en coupe). A l'extrémité opposée à l'arrivée de la source se trouve un évidement dans l'entourage du lavoir ainsi qu'un regard en dessous pour évacuer l'eau vers une rigole se jetant dans la Dordogne.



2- L'ABRI DU LAVOIR

La construction qui abrite le lavoir est un bâtiment en pierre surmonté d'une charpente traditionnelle composée de trois fermes reliées par des pannes et poutres. L'ensemble est couvert d'une toiture en tuiles mécaniques. Les murs de 40 cm. d'épaisseur sont en moellons de calcaire local et les têtes de murs et piliers en pierres de taille. Le pignon du mur côté Nord est fermé par un bardage en bois. A la demande des lavandières, des fermetures en bois avaient été disposées dans les ouvertures latérales, elles étaient encore en place dans les années 1960 (voir l'historique).

L'ensemble a une longueur totale de 9.15 m par 6.25 m de largeur. Le sol autour du lavoir est en pierre concassée.



HISTORIQUE

Le lavoir a été construit en 1905, mais les élus locaux en parlaient depuis 1879, témoins ces extraits des séances des conseils municipaux de l'époque 1879-1908 où les problèmes administratifs, financiers et techniques furent nombreux et alimentèrent largement la chronique. Dans un souci de compréhension des difficultés de la commune au début du XXe siècle, la totalité des comptes rendus de séances concernant le lavoir a été reproduit fidèlement ci-dessous.

Ce lavoir a servi jusque dans les années 1960 où il a été remplacé par les machines à laver dans les habitations.

Jusqu'à l'automne 2012 les effluents issus de l'ancienne station d'épuration se déversaient dans le fossé le long du CD 50 puis dans la rigole maçonnée qui alimente le lavoir. Durant des décennies des eaux polluées et malodorantes arrivaient dans le bassin laissant cet espace inutilisable au grand dam des touristes et des locaux, même pour laver les voitures !

La construction de la nouvelle station a permis de retrouver une qualité des eaux provenant des différentes sources qui naissent dans les vallons de Vigier et « sur la Fon » et ainsi restaurer agréablement un témoin de l'histoire locale du XXe siècle.

Relevé des comptes rendus des conseils municipaux concernant le lavoir :

Extrait de la séance du 17 août 1879 :

*... Vu les fréquentes inondations qui ont eu lieu les années 1877 et 1878, et qui par la suite de ces inondations, la rivière de Veyrignac(1) est sur le point d'être enlevée, presque complètement ; vu les pressantes réparations à faire pour conserver le sol de la rivière de Veyrignac, le conseil municipal, après avoir remarqué le dommage causé par la rivière de la Dordogne en voyant enlever ce terrain qui occasionnera de grandes pertes, demande à Monsieur le Préfet le classement du chemin qui conduit de Veyrignac à Aillac, et dont la Dordogne enlève par suite de ses inondations, chemin qui est d'une très grande importance principalement pour les propriétaires de la commune de Veyrignac, qui par suite de l'exploitation de leurs propriétés, ou de l'approvisionnement d'eau dont ils sont obligés d'aller puiser à la Dordogne pour l'abreuvement des animaux, **ou bien pour laver leur linge étant dépourvu de lavoir** ; ce chemin de Veyrignac à Aillac commence son point de départ au chemin n°11 de Groléjac à Mareuil, sur une largeur de deux mètres et se prolonge jusqu'au bord de la Dordogne en traversant les propriétés de Lablanché et Treiffel et Merchadou qui longent la Dordogne et doit se diriger jusqu'en face d'Aillac. Le conseil et les propriétaires de Veyrignac ayant exprimé le voeu de faire des sacrifices pour conserver le dit chemin demandent à Monsieur le Préfet que le classement du dit chemin soit opéré...*

Extrait de la séance du 1 mars 1901 :

*...après avoir délibéré, la commune considère qu'il y a des travaux très utiles et même urgents à faire : **construction d'un lavoir**, réparation de la fontaine du bourg....il y a également des travaux dans l'église....un emprunt sera fait...*

Extrait de la séance extraordinaire du 19 mai 1901 :

*...M. le Maire expose au conseil qu'il va être décidé que la somme de 804,84 reliquat de l'emprunt de 8000 frs. qui vient d'être voté serait employé à la **construction d'un lavoir**. Il soumet au conseil les plans et devis de la construction projetée. Le lavoir serait construit à l'embranchement de deux chemins : le chemin de la Rivière et l'ancien chemin d'Aillac, dans un espace de terrain libre appartenant à la commune. La situation de cet emplacement est telle qu'il est indispensable de le couvrir et de l'entourer d'un mur de clôture pour protéger les laveuses contre le vent et la pluie. De plus afin que la circulation ne soit pas entravée dans ces chemins, il serait nécessaire de prendre dans le champ de M. Jean Mercier de Valailles une surface d'environ trente cinq mètres carrés que M. Mercier accepte de céder à*

(1) Il s'agit bien sûr du lieu-dit, le terrain était emporté petit à petit par les crues et la Dordogne s'étalait entre Aillac et Veyrignac

toiture qu'il devra recevoir. Cette somme jointe au montant du devis ci-joint donne un total de 1200 francs..., dont une différence en moins de 395,16 avec la somme disponible. M. le Maire propose de demander cette somme à la commission départementale à titre de secours. Le conseil, après avoir délibéré, approuve les plans et devis présentés par M. le Maire, ainsi que la cession de terrain du sieur Mercier. Il espère que la commission départementale voudra bien tenir compte de la pauvreté de la commune de Veyrignac et de sa mauvaise situation financière et lui accordera secours en rapport avec l'importance des ressources créées.

En outre, le conseil, considérant que la commune possède des ouvriers très capables et très consciencieux, et désirant de leur confier l'exécution de ce travail, demande avec insistance que l'autorisation de faire construire le lavoir projeté en traitant de gré à gré avec ces ouvriers.

Fait et délibéré à Veyrignac les.....

Extrait de la séance extraordinaire du 14 juillet 1901 :

Le conseil municipal de la commune de Veyrignac s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence de M. de Génis, maire.

Étaient présents MM. Mespoulet, Veyssière, Delebré, Deltour, Gizard, Depech, Rajat, Cros et De Génis, maire. Était absent M. Arteil.

M. le Président a ouvert la séance, a communiqué au conseil une lettre de M. le Sous-préfet l'informant que la commission départementale a accordé un secours de 100 francs à la commune pour la construction du lavoir et invite le conseil à faire concorder les dépenses avec les recettes. Celles-ci s'élevant à 804.84 et, avec la subvention accordée à 904.84 et les dépenses à 1200 francs, soit une différence de 295 francs 16.

Le conseil, après avoir délibéré, décide de remplacer la toiture en ardoise par une toiture en tuiles à 1.60 le mq, ce qui procurera une économie de 175 francs 60, de porter à 12 frs le m. la maçonnerie pour murs de clôture ce qui est suffisant, il en résultera une diminution de 28 francs de l'avis même des ouvriers, ce qui procure une économie de 34,75, de porter la charpente à 100 frs au lieu de 120, ce qui est aussi suffisant et de remplacer l'aqueduc prévu pour l'écoulement des eaux par un caniveau dallé allant aboutir à l'.... de l'aqueduc actuel. Ce caniveau ayant une longueur de 10 mètres étant porté à 1.6 le mètre.

Le total des diminutions ainsi obtenues s'élève à 250 francs 35 soit 36.88 en ...

Le conseil municipal décide pour ce surplus de voter sur les fonds disponibles une somme de 50 francs et d'ajouter la différence, soit 13.19 aux 13.57 portés au devis pour travaux en prévus, ce qui donnera un total de 26f, 76 pour les travaux en prévus et une somme totale de 954 frs 84 égale aux recettes

Extrait de la séance du 11 février 1902 :

Le maire communique au conseil municipal une lettre de M. le Sous-préfet l'informant que M. le Ministre n'a pas approuvé le projet d'emprunt contracté au Crédit foncier pour procurer les fonds nécessaires à la construction d'un lavoir.

Extrait de la séance du 12 juillet 1902 :

Accord du Préfet pour un emprunt de 1000 francs voté par le conseil municipal pour la construction du lavoir.

Extrait de la séance du 10 août 1902 :

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il a été accordé à la commune par le conseil général un secours de 100 francs pour la construction d'un lavoir et ce à la date du 26 juin 1901. Pour diverses raisons cette construction a dû être différée. Maintenant, les autres ressources nécessaires ayant été réalisées, les travaux vont pouvoir être faits.

Même séance il est demandé l'autorisation de faire construire le lavoir projeté en traitant de gré à gré avec les ouvriers afin de pouvoir exercer une surveillance plus efficace sur les travaux et les faire faire avec les soins les plus minutieux.

Extrait de la séance du 12 février 1903 :

Achat du terrain pour le lavoir à M. Mercier pour la somme de 50 francs. M. le Maire expose que pour éviter les frais à la commune sur le prix d'acquisition, il ne lui paraît pas nécessaire de faire un acte notarié. Il demande de prendre une délibération l'autorisant à passer un acte de sous seing privé et ne pas payer les hypothèques.

Extrait de la séance du 6 septembre 1908:

M. le Maire expose au conseil que beaucoup de personnes se plaignent que l'eau du ruisseau lavoir est souvent troublée par l'eau venant du vieux lavoir où barbotent les oies et les canards et il propose d'examiner ce qu'il y aurait à faire pour que l'eau du lavoir neuf ne soit plus troublée, et notamment s'il y a lieu de combler le vieux lavoir et d'aliéner l'emplacement.

Extrait de la séance du 20 décembre 1908 :

Le conseil municipal de la commune de Veyrignac s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sur la convocation et sous la présidence de M. de Prin, maire.

M. le Maire expose au conseil que le lavoir récemment construit étant ouvert à tous les vents, les laveuses sont exposées aux courants d'air et au danger de contracter des maladies dangereuses et il propose au conseil de clôturer complètement deux des côtés, ceux qui sont tournés vers le nord et vers l'ouest. Sur le côté nord M. le Maire offre de faire monter la maçonnerie jusqu'au tirant. Pour le reste de ce côté et pour le côté ouest, la clôture serait faite en bois. Monsieur Borne Louis, menuisier à Veyrignac, présent à la séance, s'offre à faire ce travail au prix de 50 francs dans les conditions suivantes : la fermeture sera faite en bois de peuplier sec (lambris de 2 cm) bouveté et raboté dehors, la clôture du côté nord sera fixe, celle du côté ouest se composera d'une porte et de trois panneaux mobiles, le menuisier se charge des ferrements et de la peinture ~~qui lui sera fournie par Monsieur le Maire.~~ (1)

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte la proposition de M. le Maire et les conditions de Louis Borne et vote la somme de 50 francs à prendre sur les premiers fonds disponibles.

Extrait de la séance du 4 juin 1910 :

Le chemin du lavoir est dans un tel état qu'il sera bientôt impraticable et qu'une réparation provisoire est indispensable.

(1) Raturé à la main dans l'original

DEVENIR DE L'EDIFICE

Après avoir terminé ses bons et loyaux services pour les habitants de la commune, le lavoir a encore été utilisé ponctuellement pour le lavage des voitures et d'aire de jeux pour les enfants. Mais il a malheureusement servi de déversoir à une station d'épuration dont les eaux malodorantes ont pollué le secteur pendant des décennies. En 2012 grâce à la construction d'une nouvelle station d'épuration, il retrouve enfin les eaux limpides de la source d'origine pour le plus grand plaisir des touristes et promeneurs qui se rendent à la base de canoës toute proche.

Malgré son entretien régulier qui nous l'a conservé en état jusqu'à ce jour, quelques travaux seraient cependant nécessaires : démoussage de la couverture et nettoyage général puis régulier du bassin afin que ce témoin du labeur de nos ancêtres redevienne propre et sain.

A la suite de la mise en service de la nouvelle station, effective en janvier 2013, une équipe de bénévoles se propose d'aider l'ouvrier municipal à remettre le lieu en état et de nettoyer le bassin.



Canal d'amenée, sortie de l'eau vers la Dordogne et tuyau de rejet de la station (janvier 2013)

Relevé effectué par un groupe d'adhérents de la Pierre Angulaire en 2010.

Dossier réalisé par Guy Boyer le 14 janvier 2013

Pour La Pierre Angulaire et le CAUE

